**Règles de vie chez nous au « Plessis »**

Notre maison d’hôte n’est pas un lieu librement ouvert au public. Il y a peut-être aussi d’autres voyageurs sous le même toit. C’est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l’intimité de chacun.

**Les arrivées :** Les personnes sont attendues entre 17 H et 21H. Les arrivées tardives ou au contraire précoces font l’objet d’une entente au préalable.

**Les départs :** Les départs se font au plus tard à 11h00. (sauf entente préalable) Nous devons disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent le logement propre et le plus accueillant possible.

**Les petits déjeuners :** Les petits déjeuners sont servis à l’intérieur ou à l’extérieur de la maison si le temps le permet, entre 8h00 et 10h00.( heure précise à définir la veille).

**Les chambres** : chaque chambre est composée d’un coin couchage, d’un espace salon avec poêle à bois, et pour 2 d’entre elles d’une kitchenette.

Nous n’avons pas mis volontairement de télévision pour favoriser le calme, la détente.

Les chambres ne sont pas prévues pour y faire et étendre la [lessive](http://www.oeno-lodge.com/reglement-interieur.html) , pour cela nous pouvons vous laisser utiliser notre machine et sèche linge si besoin.

L’accès à internet est gratuit et sécurisé. Le téléchargement illégal est interdit. Un code d’accès est fourni et nous vous prions de signaler tous disfonctionnement.

Un sèche-cheveux et du gel douche sont fournis dans les salles de bains.

Du thé et du café sont à disposition à votre arrivée.

Une vitrine contenant des produits régionaux que je vends pour des producteurs locaux est accessible dans les chambres : familiale et le plessis, pour les 2 autres et le gite me demander si vous êtes intéressés.

**Les kitchenettes** sont mises à disposition mais nous demandons à ce qu’elles nous soient rendues propres et rangées. Les torchons de cuisine ne sont pas fournis mais si vous avez oublié, demandez nous, nous vous en fournirons. Il n’y a pas de poubelles dans nos kitchenettes.

**Nettoyage :** nous pouvons chaque jour effectuer un passage de propreté si vous le souhaitez, précisez le nous, par défaut nous respectons la tranquillité.

**Disposition générales :** En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l’établissement, chambres comprises est donc non-fumeur.

**Animaux :** Nos amis les animaux sont acceptés avec un supplément de 4 € / jour et à conditions de respecter certaines règles : carnet de vaccination et de traitement parasitaire à jour, interdiction de monter sur les literies et canapés, les tenir en laisse dans la propriété et veillez à ramasser les déjections.

**Ethique générale et Ecogestes :**

Nous sommes sensibles à la [sauvegarde](http://www.oeno-lodge.com/reglement-interieur.html) de notre planète et souhaitons contribuer à la protection de l’environnement en minimisant l’empreinte du fonctionnement de notre structure d’accueil. Nous appliquons chaque jour pour nous et notre famille des règles simples et souhaitons sensibiliser notre clientèle.

C’est pourquoi nous avons depuis février 2017 demandé la « qualification ecogéstes »   Gites de France. Vous la trouverez en annexe à la fin du classeur.

Vous y trouverez les mesures que nous mettons en œuvre de notre côté : ampoules led, thermostats, éclairage avec détecteur, tri, compost, achat local et bio, réducteur d’eau et double chasse, jardin par permaculture, produits d’entretien bio…..etc

De votre côté des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup. C’est pourquoi nous comptons sur votre collaboration pour :

* Eviter de laisser les lumières inutilement allumées.
* Limiter le chauffage et le baisser pour aérer.
* Ne pas laisser couler l’eau et modérer le débit lors des douches.
* Utiliser les serviettes dont vous avez besoin.
* Nous déposer le linge sale afin qu’il soit changé si nécessaire.
* Trier les déchets recyclables (carton, papier, plastique et verre) dans le seau sous l’évier et nous les donner afin que l’on puisse trier de notre côté ou les emmener vous-même à côté de la mairie.
* Mettre au compost les déchets composables (compost en lisière de clôture des ânes derrière la piscine)
* Afin de limiter le nombre de sacs plastiques, il n’y a pas de poubelles dans nos kitchenettes mais uniquement dans la salle de bains, à vous de voir ou vous préférez l’utiliser et un seau est disponible en dessous de l’évier pour rajouter un sac si besoin.

## Aire de Jeux Enfants - Ping pong en libre accès jusqu’à 21h00 maxi

Les petits doivent être accompagnés d'un adulte.

Ping-pong : des raquettes et des balles sont prêtées sur demande, mais l’ensemble doit être remis en place et en état si nous voulons pouvoir maintenir ce service et ne doivent servir qu’au ping pong.

jeux enfants : les enfants doivent être sous la surveillance des parents et remettre en état et ranger l’espace jeu après utilisation.

La petite cabane appartient à notre fille qui se fera un plaisir de la prêter ou de jouer avec vos enfants si vous lui demandez. Le respect du lieu et de ses jouets est demandé et la remise en place après utilisation.

Nous avons pleins de jeux de société que nous prêtons sur demande (pour en maintenir l’état, nous les conservons chez nous) alors n’hésitez pas à demander.

## Les ânes : Pastis et Dédé

Nos 2 ânes, sont très gentils et adorent les caresses et les enfants. Veillez cependant à ne pas laisser les enfants entrer seul dans leur pré, par précaution car ils sont grands et risquent de les bousculer pour s’amuser. Ne leur donnez pas de pain ou gâteau ou sucre, cela est mauvais pour leur santé, une poignée d’herbe saura les ravir.

**Piscine :** La piscine est pour notre usage privé uniquement, pour des raisons de **traitement à l’hydrogène non conforme** aux recommandations pour les piscines recevant du public et **non contrôlée** de manière hebdomadaire ce qui est obligatoire en chambre d’hôtes et gîte.( voir texte ci-dessous)

*Règlementation Piscine maison d’hôtes ou gîte : Le gestionnaire doit respecter les principes suivants :*

* *Procédure de déclaration en mairie et en préfecture, avant l’ouverture au public de l’établissement ;*
* *Règles techniques de conception et de fonctionnement de l’établissement ;*
* *Surveillance quotidienne de la qualité de l’eau en complément du contrôle sanitaire mis en oeuvre par les Agences régionales de santé ;*
* *Utilisation de produits, procédés de traitement de l’eau agréés par le ministère chargé de la santé (voir Procédure d’autorisation) ;*
* *Respect des règles d’hygiène relatives notamment au nombre de sanitaires et de douches, aux pédiluves et au règlement intérieur de la piscine ;*
* *Information du public (règlement intérieur, règles d’hygiène et résultats du contrôle sanitaire) ;*
* *Sécurisation des installations et surveillance de la baignade.*

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Nous vous souhaitons un agréable séjour chez nous.

**Hélène et Sébastien Fortin**